

Journal du Parl. Franc.
Hawkeville



La Croix

JOSEPH BEGIN, directeur
Montréal, Case postale 1329

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, COLONISATION

Le Samedi, 1 Octobre, 1921 — Vol. xix — No 10

Abonnement

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2 : 6 mois \$1.00

MONTREAL et BANLIEUE

(par la poste)

1 an \$2.50 ; 6 mois 1.25

ÉTATS-UNIS

ÉTRANGER (Union postale)

1 an, 2.25 ; 6 mois 1.25

Un numéro, 5 sous

Passons-y la charrue!

Le parlement canadien est dissous. Nous aurons des élections dans tout le pays le 6 décembre prochain.

Trois partis politiques se disputent les suffrages des électeurs.

Les unionistes, issus du mariage des conservateurs avec quelques libéraux, en 1917;

Les libéraux, à la suite de M. Mackenzie King;

Et les fermiers-unis, ou progressistes qui, sous la direction de M. Crerar, marchent sans bruit mais sûrement à la victoire.

Un journal de Québec publiait récemment que l'heure était solennelle. Il a raison sur ce point. Le peuple canadien est à un tournant de son histoire politique.

Depuis 1867 tous les gouvernements qui se sont succédé à Ottawa ont subordonné les intérêts primordiaux de l'agriculture à ceux de l'industrie et du commerce; ils ont voulu oublier que la terre est la mère nourricière du monde, pour favoriser exclusivement quelques individus en protégeant leurs entreprises plus ou moins utiles.

Comment ce régime néfaste a-t-il pu durer si longtemps? Ce serait un peu incompréhensible, si on ne connaissait la puissance du capital contre le pauvre peuple ouvrier de la terre, disséminé, sans cohésion, et tenu à distance dans les ténèbres, loin des conseils de la nation.

Oui, l'heure est solennelle; mais, à Dieu merci, pleine d'espérance!

A l'horizon nous voyons poindre les bataillons serrés des paysans. Ils marchent d'un pas ferme, renversant sur leur passage toutes les anciennes idoles torques ou grises, conservatrices ou libérales, qui avaient réussi jusqu'ici à maintenir les populations dans l'esclavage politique.

Un jour nouveau se lève.

Le temps est venu pour Québec de profiter de ce puissant et généreux mouvement pour prendre une part active dans l'administration de la chose publique.

Si notre province laisse les fermiers-unis gagner la bataille seule, si même, ce qui est incroyablement, pour garder sa faveur à des politiciens de second ordre comme MacKenzie King ou Meighen, elle repousse l'occasion qui lui est offerte d'entrer à Ottawa avec tous les leaders de la guerre et d'y présider, dans notre intérêt, à la nouvelle politique qui s'annonce, elle commettra une grande faute dont elle ne pourra peut-être jamais se relever.

La députation actuelle de Québec se tient avec une certaine cohésion.

Composée en grande partie d'avocats, elle a peur que les fermiers-unis ne lui enlèvent l'électorat et ne lui fassent perdre, par là, les quatre mille piastres que le trésor fédéral verse annuellement à chaque membre. La plupart se soucient des intérêts de l'agriculture comme un poison d'une pomme.

L'isolement fait leur petite affaire personnelle. Pas de contestation, élection facile, bénéfice net, d'indemnité parlementaire. Voilà tout le secret de leur politique.

Mais ils vont avoir des surprises! Si les paysans ne sont pas loquaces, ils ne réfléchissent pas moins.

Un d'eux, ancien libéral, disait récemment en termes expressifs: Il faut labourer ces vieilles terres de Québec. Depuis longtemps, il y pousse trop de mauvaises herbes. Nous nous entendons, nous autres, dans les labours; nous allons essayer de donner un coup de main à la charrue.

Combien pensent comme ce brave patriote!

JOSEPH BEGIN

Crimes de l'es-nationalité

Une lettre ouverte de M. Gilbert, fermier-uni, de Princeville, à M. Caron, ministre de l'Agriculture, et la réponse de celui-ci ont révélé au public un fait intéressant.

M. Caron a deux fils: l'un est avocat, l'autre est employé au ministère de l'agriculture, comme secrétaire.

Ni l'un ni l'autre n'ont voulu être des cultivateurs.

Plus que cela, M. Caron, le ministre, a vendu en 1918 sa terre de Sainte-Louise, le patrimoine de ses pères, pour venir à la ville avec sa famille, comme tant d'autres!

Hélas! la désertion de la terre se fait en plus hauts lieux qu'on ne le pense!

Et que pourra dire maintenant M. Caron aux autres déserteurs, si lui, avec toutes ses ressources, il n'a pu tenir bon sur le sol qui l'a vu naître?

C'est un fait aujourd'hui établi, l'agriculture, dans les conditions où l'ont mise les pouvoirs publics, ne rapporte guère à ceux qui la pratiquent. «On vend, on s'en va à la ville, parce qu'on n'arrive pas.»

M. J.-A. Sainte-Marie, B. S. A., fils du lauréat du Mérite Agricole pour 1921 et régisseur de la station expérimentale de Sainte-Anne, a fait, en 1920, une enquête, dans six comtés de notre province pour connaître le revenu approximatif des fermes. En 1920, c'était l'année des hauts prix. Les pommes de terre se sont alors vendues jusqu'à 7 piastres les 90 lbs, à Montréal, M. Sainte-Marie a donc visité 302 cultivateurs. Quelle a été, cette année-là, la rétribution moyenne de chacun? Seulement 338 piastres. Il a trouvé que les 50 meilleures fermes avaient donné un revenu net de 1150 piastres et les 50 plus mauvaises un déficit de 722 piastres.

Et si nous consultons les chiffres de l'impôt sur le revenu perçu par le gouvernement fédéral, nous constatons le même résultat:

16,652 cultivateurs n'ont pu donner collectivement que 611,733 piastres d'impôt.

Tandis que 19,366 hommes de profession ont payé 2,642,585 piastres.

3,227 manufacturiers, 8,217,830 piastres.

24,483 marchands, 7,689,521

piastres.

Voilà tout le secret de la désertion de la terre.

Le marchand, l'industriel, l'homme de profession, font 100 fois et 1,000 fois plus de profits que le cultivateur.

Tandis que celui-ci végète, ceux-là vivent largement et se donnent tous les confort.

C'est cette triste situation qu'il importe aujourd'hui de changer. Le gouvernement de M. Meighen comme celui de M. Taschereau ne s'en soucient guère.

Formés surtout de professionnels, d'industriels ou de commerçants, ils ont vu d'abord et ils voient encore aux intérêts de ceux-ci.

De là, dans la classe agricole, si odieusement exploitée jusqu'ici, ce grand mouvement régénérateur, parti des prairies de l'ouest et dont, il faut l'espérer, nous sentirons les heureux effets dans Québec, aux prochaines élections fédérales.

Mais ce mouvement rencontre dans notre province de la résistance de la part des politiciens libéraux.

Nous devons nous y attendre. Ces individus, pour la plupart sans talents et pleins d'ambitions, se sont fait des sinécures dans la politique. Et ils voient d'un mauvais oeil les cultivateurs chercher à prendre leur part dans l'administration publique.

Le gouvernement Taschereau lui-même en tremble déjà.

Le mouvement agraire rencontre en outre, dans Québec, une certaine indifférence née naturellement de l'indifférence que tous nos pouvoirs publics ont manifestée depuis nombre d'années envers les intérêts de l'agriculture.

La résistance des premiers s'explique par leurs motifs personnels; mais l'indifférence des autres est inexcusable.

Les fermiers-unis ont montré dans Ontario qu'ils étaient capables d'administrer sagement et honnêtement la chose publique.

A nos compatriotes et coreligionnaires Canadiens français ils veulent rendre pleine et entière justice sur le terrain scolaire.

A bas le règlement XVII, clament-ils!

A ce point que Meighen cherche à amener les orangistes contre eux, après avoir fait entrer dans son cabinet le trop fameux Dr Edwards.

Dans de telles circonstances, la résistance et l'indifférence sont des crimes de l'es-nationalité.

JOSEPH BEGIN.

Erreur et ingratitude

A Lévis, il est question au conseil municipal de taxer les Liens religieux. Le conseil commettait une grande erreur et une grande ingratitude. Lévis doit beaucoup à ses communautés et à ses institutions enseignantes qui y ont dépensé des millions apportés par les élèves des campagnes environnantes.

Irait-on méconnaître aussi les immenses services que ces institutions rendent à la population étudiante de Lévis?

Le pédantisme de Harding

Harding prêche le désarmement d'une part, et de l'autre il augmente les unités de la flotte de guerre américaine. On vient de lancer à Camden (New-Jersey) le super-cuirassé Washington. C'est le sixième navire de la flotte américaine qui porte le nom de «Washington». Il est du même type que le «Maryland», le «Colorado» et le «West-Virginia». Son armement est de huit canons de seize pouces. Son équipage sera de 1411 officiers et marins. Il sera actionné par l'électricité et devra avoir une vitesse de 21 noeuds. Son déplacement, avec les canons à bord, sera de 33,590.

Cependant, à la rentrée des élèves de l'Académie militaire, il a dit:

«Le temps approche où l'on pourra diminuer le poids du fardeau des armements et je le souhaite de tout mon cœur. Quatre mille ans se sont écoulés pendant le paganisme et deux mille ans au cours de la civilisation chrétienne. Ce n'est que récemment que le monde en est arrivé à civiliser quelque peu les luttes armées. La grande difficulté dont souffre l'univers à notre époque, c'est qu'il y a trop de théoriciens qui ignorent tout des réalités».

Étrange civilisation que celle qui a présidé à l'horrible boucherie de la dernière guerre! Pauvre Harding! il aurait besoin de lire l'histoire; au moyen-âge, les hommes de guerre étaient autrement mieux civilisés que ceux d'aujourd'hui.

Depuis que les nations se sont affranchies de l'influence bienfaisante de l'Eglise, elles retournent à la barbarie.

Ce n'est ni Harding, ni Lloyd George, ni Briand qui, avec leurs théories creuses et souvent contradictoires, pourront y remédier.

JOSEPH BEGIN

— o —

C'est un argent maudit!

Déjà le gouvernement Taschereau vend pour cinquante-un mille piastres de boissons enivrantes par jour, ce qui fait environ 16 millions de piastres par année.

Beau chiffre d'affaires!

Si les ruines morales et physiques qui sont les effets de cette mer d'alcool pouvaient être évaluées en millions, tous les honnêtes gens en seraient effrayés.

Cet argent maudit ne profitera pas à notre province.

PIERRE BAYARD

— o —

La presse donne pour la diffusion des idées une facilité tous les jours plus grande; son influence pour le bien et pour le mal est énorme, car elle répand avec une rapidité incroyable l'erreur aussi bien que la vérité.

BENOIT XV

Menteurs publies

Les libéraux et les conservateurs s'évertuent, dans Québec, à dénigrer les fermiers-unis et leur chef M. Crerar. Ils les font passer pour libres-échangistes sans aucune réserve, alors que, au contraire, M. Crerar a maintes fois dit qu'il entendait seulement remanier le tarif douanier de manière, d'une part, à enlever aux manufacturiers les privilèges excessifs dont ils jouissent depuis longtemps, au détriment de la masse du peuple, et de l'autre, à protéger l'agriculture qui doit être à la base de tout notre système économique.

Sur les hustings, les politiciens libéraux prétendent que les progressistes ou fermiers-unis, s'ils sont appelés à gouverner à Ottawa, vont taxer particulièrement les fermes pour avoir des revenus afin de rencontrer les obligations contractées par les administrations précédentes.

C'est faux. C'est un de ces mensonges électoraux dont les politiciens de troisième ordre se servent pour tromper l'électorat rural de Québec et le garder dans leur esclavage politique.

D'ailleurs, c'est une anomalie. Est-il croyable que les fermiers-unis, une fois maîtres à Ottawa, mettront les cultivateurs à contribution plus que les autres? Absolument pas.

Pour le dire, il faut avoir une certaine audace.

Les libéraux et les conservateurs ajoutent: Le parti progressiste, c'est un parti de classe. C'est dangereux! Prenons garde!

M. Crerar les confond:

«Je déteste, a-t-il déclaré récemment à Brandon (Manitoba), la législation de classe. Nous en avons eu trop durant les dernières années. L'une des aspirations les plus saines du mouvement progressiste ou agraire est de laisser de côté la législation de classe.»

M. Crerar reprend son idée sous une autre forme afin d'être parfaitement compris, même par les esprits les plus obtus, et il explique que les agriculteurs ont été les premiers à souffrir de l'ordre de choses existant et à se révolter contre lui; ils se sont organisés en parti politique pour pouvoir faire des réformes qui intéressent toute la communauté; et, aujourd'hui, ils demandent l'appui de tous ceux qui partagent leurs vues, car l'intérêt est général, ainsi que le but. Les agriculteurs, qui sont les premiers pionniers, constitueront probablement le corps le plus nombreux et le plus important des nouvelles troupes, l'épine dorsale du nouveau mouvement, mais ils ne veulent exclure personne et demandent tous les appuis que l'on pourra leur accorder. Et ils osent le demander parce qu'ils veulent des changements qui sont bénéficiaires à tous et des lois dont profitera tout le Canada, aussi bien que toutes les classes et toutes les professions. Ils changent en conséquence le nom qui s'imposait et au lieu de s'appeler le parti agraire, ils s'appellent le parti progressiste.

Est-ce assez clair?

Il va falloir que MM. King et Meighen inventent autre chose!

Un Habitant

Le P. Hermas Lalande

Le Rév. Père Hermas Lalande, S. J., vient de mourir à l'Hôtel-Dieu.

Il collabora à la Croix en 1903, 1904, 1905 et 1906, sur divers sujets, notamment ceux qui intéressaient le plus la jeunesse.

Il succéda au Rév. Père Bellavance comme directeur de l'Association des jeunes, qu'il sut maintenir dans une voie saine dont quelques membres alors cherchaient à s'écarter.

Il professa la philosophie au collège Sainte-Marie et au scholasticat de l'Immaculée-Conception.

C'était un homme de science, mais un humble que le zèle catholique tenait toujours en éveil.

Les gras prés du «Soleil»

Le Soleil, de Québec, qui s'appela autrefois l'Electeur, mais qui a dû changer de nom, sous l'interdiction ecclésiastique, fait un crime aux cultivateurs de s'unir sur le terrain économique et au besoin politique. Et, pour effaroucher ses lecteurs, il leur montre le spectre de la lutte des classes.

Mais comment se fait-il que le Soleil n'ait pas jeté les hauts cris lorsque les avocats, les notaires, les médecins et les ouvriers se sont unis pour protéger aussi leurs intérêts respectifs?

Pourquoi les cultivateurs n'auraient-ils pas le même droit d'association?

D'autant plus qu'ils ont été exploités d'une incroyable manière par les politiciens.

Ce qui est bon pour les avocats ou les ouvriers, peut-il devenir mauvais quand il s'agit des paysans.

Evidemment le Soleil manque, ici, de lumière. Ses rayons sont obscurs. Du moins ils ne brillent pas par la logique.

Si le Soleil voulait dire la vérité, il écrirait plutôt:

«Nous sommes contre les fermiers parce que, s'ils arrivent à Québec, nous perdrons les gras prés dans lesquels nous nous prélassons depuis nombre d'années. Le régime Taschereau fait si bien l'affaire de notre boutique!»

Mais le Soleil n'aura pas ce courage. Les gras prés le tentent trop!

JOSEPH BEGIN

— o —

La date de la nomination des candidats aux prochaines élections fédérales est fixée au 22 novembre prochain et celle de la votation au 6 décembre.

Le parlement est convoqué pour le 15 janvier 1922.

— o —

Depuis 1917, les fermiers-unis ont présenté des candidats à sept élections partielles, et ils ont remporté les sept comtés. C'est le signe des temps nouveaux qui s'annoncent.

Il faut assurer la prospérité de l'agriculture

D'une voix unanime, la convention progressiste des fermiers-unis de Marquette a choisi comme candidat l'hon. T.-A. Crerar. Le nom de M. Crerar est le seul qui ait été soumis aux délégués progressistes. On sait que M. Crerar a été élu dans le comté de Marquette, en 1917. Dans un discours prononcé à la convention, M. Crerar a profité de l'occasion pour répondre aux accusations portées contre les fermiers-unis et contre lui-même. Comme à Brandon, il y a quelques jours, il a déclaré que le premier ministre n'avait présenté au peuple aucune politique de construction. Il a maintenu que le tarif était une importante question mais que ce n'était pas la seule question à discuter, pendant la campagne.

Le chef du parti agraire a fait les remarques suivantes: «Le premier ministre fait le tour des provinces maritimes et il déclare partout que, si les progressistes montent au pouvoir vous aurez le libre-échange et que tout ira mal. En vérité, c'est extrêmement mal présenter les faits. Voici mon opinion et celle du parti progressiste. Le principe de la protection appliqué à la politique fiscale de ce pays n'est pas sain. Mais je dois dire aussi que, pour avoir des revenus, il nous sera nécessaire, pendant quelques années, d'obtenir une somme considérable au moyen du tarif douanier».

Le premier but d'un tarif de protection est de tenir les marchandises étrangères hors du pays. Or, quand les marchandises n'entrent pas dans un pays, elles ne produisent pas un revenu douanier. A cause du tarif actuel de 35 p. c., a dit M. Crerar, pour citer un exemple, les lainages ne peuvent pas entrer au Canada. Si ce tarif était réduit à 17 ou 15 pour cent, les lainages entreraient au pays et un revenu serait obtenu. M. Crerar a déclaré qu'ainsi la concurrence était le principe de vie du commerce.

Le chef du parti agraire ou progressiste a affirmé que l'agriculture était le fondement de notre prospérité et il s'est exprimé ainsi à ce sujet: «Si vous voulez avoir un Canada prospère, il faut assurer la prospérité de l'agriculture».

A propos de ce "service spécial"

Les journaux quotidiens ont l'habitude de mettre en tête des dépêches qu'ils publient: *Service spécial de la Presse, Service spécial de la Patrie, Service spécial du Soleil, Service spécial de l'Action Catholique*, etc. Ces journaux trompent un peu leurs lecteurs. Ces services n'ont souvent rien de spécial. Chaque journal reçoit une copie des nouvelles distribuées dans le monde entier par certaines agences de presse qui les vendent à tous les éditeurs qui en veulent. Ces nouvelles sont les mêmes, pour tous les journaux qui quelquefois en changent un peu la forme pour faire croire à leurs lecteurs qu'ils ont réellement un «service spécial». Il importe que le public connaisse ce truc des journaux modernes.

Comment on règle le sort de la Belgique et des pays "à intérêts limités"

M. Charles Terlinden, professeur à l'Université de Louvain, qui fut à Versailles le secrétaire de M. Van den Heuvel, plénipotentiaire belge à la conférence de la Paix, publie dans la «Revue Générale» des révélations d'un haut intérêt sur la manière dont furent tranchées plusieurs questions essentielles pour les petites puissances.

Nous citons quelques passages de cet historique:

M. Tardieu affirme, dans son livre «La paix», que: «En chaque question, tous les intérêts ont été loyalement entendus, aussi souvent qu'ils en ont exprimé le désir». Les délégués et les experts techniques des puissances, dites «à intérêts limités», savent ce qu'il faut croire de cette déclaration. Jamais les «Quatre» n'ont tenu compte des réclamations, même les plus justifiées, qui ne concordent pas avec leur propre manière d'envisager les problèmes. Les délégués des grandes puissances participaient seuls aux travaux du Conseil suprême et, dans les diverses commissions où l'on daignait admettre les représentants des petites puissances, ceux-ci ne jouèrent qu'un rôle purement décoratif. C'est ce que, par un charmant euphémisme, M. Tardieu appelle «participer comme témoins aux travaux de la Conférence». Lorsque, parfois, cette intervention des petites puissances était plus effective, elle n'était pas plus efficace. Un exemple nous permettra de le montrer: un beau matin, vers 9 heures, le secrétaire général de la délégation belge reçut l'avis officiel que, ce même jour, à 11 heures, se réuniraient au ministère du commerce, 101, rue de Grenelle, diverses sous-commissions chargées d'examiner les clauses d'ordre économique à insérer dans le traité de paix. La Belgique avait le droit de se faire représenter par un délégué à un certain nombre de ces sous-commissions. Grande agitation aussitôt à l'hôtel Lott pour trouver dans le personnel de la mission des personnes au courant des questions à traiter et, comme aucun ordre du jour n'était joint à la convocation, il était impossible de donner aux dits délégués d'autres instructions que d'attendre les événements et de tâcher de gagner du temps pour que l'on pût faire venir de Bruxelles, en même temps que des instructions précises, les experts techniques spécialistes qui ne pouvaient résider en permanence à Paris.

Une de ces sous-commissions avait pour tâche l'examen de la question particulièrement délicate des contrats d'avant-guerre, question qui intéressait tout spécialement la Belgique à cause du nombre considérable de sujets belges assurés sur la vie à des sociétés allemandes ou autrichiennes.

Quel ne fut pas l'étonnement des délégués des puissances à intérêts limités de recevoir, en entrant dans la salle des séances, une brochure in-folio de près de cinquante pages, contenant des projets d'articles accompagnés de commentaires. C'est sur ce texte, arrêté d'avance par l'ordre des «Quatre», que les sous-commissions étaient appelées à délibérer et, conformément à la procédure arrêtée par le conseil suprême, pour pouvoir introduire la moindre modification aux articles proposés il fallait réunir l'unanimité. Une bataille acharnée s'engagea entre le délégué belge, assisté comme conseiller technique par un des plus savants actuaires de Belgique pour tenter d'obtenir que, en ma-

tière de contrats d'assurance sur la vie, on tint compte des intérêts des assurés belges. Le délégué britannique, soucieux de défendre les grandes sociétés anglaises, auxquelles les sociétés allemandes et autrichiennes réassuraient leurs risques, s'opposa avec une brutale obstination à toute modification. Le transfert des réserves mathématiques, réclamé par le délégué belge comme seule mesure équitable et efficace, ne fut pas intégré dans l'article en question et il en résulta un préjudice de plusieurs dizaines de millions pour les Belges assurés à des sociétés «ennemies».

Lorsque, par un concours heureux de circonstances, les délégués des puissances à intérêts limités parvenaient à faire modifier, sur l'un ou l'autre point, le projet ainsi communiqué pour entérinement, les «Quatre» n'en tenaient nullement compte et remaniaient, à leur façon, ce texte révisé contrairement à leur avis. La désinvolture avec laquelle le Conseil suprême se dispensa de se conformer aux décisions de la Commission pour la réparation des dommages en est une preuve flagrante.

Si ces faits se passaient dans les commissions où les délégués des puissances à intérêts limités étaient admis et pouvaient prendre la parole, il est inutile d'insister sur le sort réservé à leurs revendications dans les commissions où ils n'avaient pas accès. Les cinq grandes puissances étaient seules représentées dans les commissions chargées d'étudier les questions territoriales. C'est ainsi que les revendications de la Belgique furent discutées, sans l'intervention des délégués belges, par une commission spéciale, jugeant sur pièces, et le statut international fut bâclé sur la décision du commissaire japonais qui, votant avec les commissaires anglais et américain, formait une majorité contre les commissaires français et italien favorables en principe aux revendications belges. Si, comme le dit M. Tardieu, la part d'influence de chaque Etat devait être proportionnée à la grandeur de ses sacrifices, le Japon méritait-il une situation aussi prépondérante? Mais, il était l'allié de l'Angleterre, ses délégués votaient toujours avec les délégués britanniques et dès lors l'Empire du Soleil Levant, qui n'avait trouvé dans la guerre que bénéfices territoriaux et économiques, devait jouer à la Conférence un rôle plus considérable que les petites puissances ruinées par l'occupation ennemie.

Une seule fois, le 12 février 1919, les plénipotentiaires belges furent, comme des solliciteurs ou des parents pauvres, reçus par le Conseil suprême et eurent trois heures pour exposer leurs revendications et pour demander, qu'en améliorant son statut international et le tracé des frontières la Belgique fût mise à même de remplir plus utilement encore qu'elle ne l'avait fait en 1914 son rôle de gardienne de la paix en Europe.

Trois heures pour tenter d'éclairer l'ignorance de Wilson et de vaincre les mauvaises dispositions de Lloyd George! Voilà ce que M. Tardieu ose appeler: «entendre en chaque question loyalement tous les intéressés, aussi souvent qu'ils en ont exprimé le désir» et, quelques lignes plus bas, il ajoute: «Rarement oeuvre politique fut plus honnêtement, plus scrupuleusement préparée».

A partir de cette entrevue toutes les discussions relatives à la question belge se poursuivirent dans l'ombre et le mystère. Ce fut par un pli remis à l'hôtel Lott, par suite d'une fausse interprétation de l'adresse, libellée «To the Belgian Commission», que la

délégation belge apprit l'hostilité absolue de l'amirauté anglaise, encore hypnotisée par la terreur des sous-marins, à tout changement de souveraineté sur la rive gauche de l'Escaut. Ce fut de même, par des indiscrétions que l'on connut l'opposition inébranlable de Lloyd George et de Wilson à toute cession de territoire par l'Allemagne à la Hollande, à titre de compensation pour les cantons que celle-ci restituerait à la Belgique. La première épreuve des feuilles du traité portait encore un article prévoyant la cession d'une partie de la Gueldre, cet article fut, sur l'intervention de Wilson, biffé lorsque le comité de rédaction, où la Belgique n'était pas représentée, corrigea cette épreuve d'imprimerie.

Le régime qui pesait sur la presse et sur les télégrammes augmentait encore le secret autour des délibérations du Conseil suprême. La censure travaillait aussi sévèrement pendant les plus mauvais jours de la guerre et, à ce propos, la charmante et spirituelle femme d'un académicien demandait, avec une fine ironie, à un membre de la délégation belge, resté à Bruxelles pendant l'occupation, s'il ne pouvait pas lui donner quelques renseignements en vue de la publication de «La Libre France» sous le régime de la Conférence!

* * *

Laissant de côté la question, particulièrement difficile, des revendications territoriales, constatons que, au point de vue du droit de la Belgique aux réparations, l'appui de la France ne fut pas toujours ce qu'il aurait dû être et, puisque M. Tardieu en parle, nous rappellerons que, dans la fameuse séance du 29 avril, M. Clémenceau agit de toutes ses forces pour que «dans une pensée d'union supérieure» les délégués belges renoncassent au droit de priorité qu'ils réclamaient pour leur pays.

De même, en exigeant qu'au point de vue du remboursement par l'Allemagne, les mares, qui pendant près d'un demi-siècle avaient circulé comme monnaie légale en Alsace-Lorraine, fussent mis sur le même pied que les mares dont le cours forcé avait été imposé à la Belgique par un occupant sans titre, le gouvernement de M. Clémenceau empêcha l'insertion dans le traité d'une clause obligeant l'Allemagne à rembourser au pair le papier déprécié dont elle avait inondé les provinces belges comme les départements français envahis. En se montrant trop exigeant en ce qui concernait l'Alsace et la Lorraine, Clémenceau nuisait ainsi à ses compatriotes du Nord, tout comme à la Belgique.

La politique de Clémenceau en ce qui concerne la question du Luxembourg ne brilla pas non plus par la netteté et la franchise. «Sans un instant de variation», nous affirme M. Tardieu, M. Clémenceau a prouvé par ses actes à la Belgique la sincérité de ses déclarations». Cependant, à ses promesses de bons offices, il mettait une restriction qui allait singulièrement affaiblir la position de la Belgique vis-à-vis du Grand-Duché.

«Arrangez-vous avec le Luxembourg», disait-il, mais ne me demandez pas de repousser par un acte officiel des sympathies qui se tournent vers la France...»

En même temps les autorités françaises mettaient des entraves à l'envoi d'un bataillon qui eût, à côté des troupes françaises, tenu garnison dans la capitale du Grand-Duché et des agents français, sans même se dissimuler, préparaient le referendum économique.

Le changement de l'heure

Au sujet du changement de l'heure, les journaux publient cette dépêche de Londres:

L'heure normale, c'est-à-dire l'heure de Greenwich, a été rétablie aujourd'hui, en Grande-Bretagne. Il est possible, déclarent les journaux de Londres, que l'heure ne soit plus changée, pendant l'été, à cause des protestations des agriculteurs, des compagnies de chemins de fer et des administrateurs des maisons d'éducation.

Les partisans de l'heure normale vont essayer de faire rejeter le bill demandant que l'heure soit changée tous les étés, à l'avenir. Ce bill a été présenté au parlement anglais lors de la dernière session, par le secrétaire de l'intérieur, et ses adversaires feront tout leur possible pour le combattre efficacement, quand sa seconde lecture sera proposée, à la prochaine session.

Le Times publie un long article écrit par le Dr Benjamin Moore, professeur de biologie et de chimie, à Oxford. Le Dr Moore dit que le changement de l'heure, en été, n'est pas un bienfait pour la santé, mais un mal, particulièrement en des temps de chaleur comme ceux dont ont souffert, cette année, les habitants des Iles britanniques. Il admet cependant, que le changement d'heure peut être un bienfait quand l'été n'est pas bien chaud. Le Dr Moore soutient que le changement d'heure cause surtout de sérieux ennuis aux écoliers, aux agriculteurs et à quelques industriels.

— o —

Le scandale se prépare

Libéraux et conservateurs, sur la question du tarif, sont assez d'accord. Il n'y a pas grand-chose maintenant qui les divise.

L'hon. Robertson, ministre du travail, a dit, à Ottawa, le 6 du courant, qu'avant longtemps, les libéraux se joindraient aux conservateurs pour ne faire qu'un seul parti politique.

Il est fort possible que ce scandale se consume après les élections, si les libéraux trouvent leur intérêt à s'allier aux unionistes pour faire échec aux progressistes.

— o —

La question des langues en Belgique

Le parlement belge a voté récemment une nouvelle loi concernant l'usage officiel des langues française et flamande en Belgique. Elle indique dans quelles parties du pays l'une ou l'autre langue doit prédominer officiellement. Ainsi c'est la langue flamande dont doivent faire usage les administrations de l'Etat, des provinces et des communes, ainsi que les autorités publiques subordonnées pour leurs services intérieurs et pour la correspondance entre elles et avec les départements centraux dans les provinces d'Anvers, Flandre orientale, Flandre occidentale et Limbourg, dans l'arrondissement de Louvain et dans l'arrondissement de Bruxelles, sauf les communes où un arrêté royal motivé détermine un autre régime linguistique.

La langue française est en usage dans les provinces de Liège, Luxembourg, Namur, Hainaut et dans

l'arrondissement de Nivelles.

Toutefois, les conseils provinciaux et les conseils communaux ont la faculté d'adopter, à la langue déterminée par la loi, l'autre langue nationale pour tout ou partie des services relevant de leur autorité, sans cependant la substituer à la langue officielle. Les administrations publiques sont tenues de se servir, dans leurs relations et leur correspondance avec les administrations inférieures ou les autorités publiques subordonnées, de la langue employée par celles-ci.

Le conseil provincial du Brabant en ce qui concerne l'agglomération bruxelloise et les conseils communaux de cette agglomération déterminent le régime applicable à leurs services intérieurs ainsi qu'à leur correspondance entre eux ou avec les départements centraux des autorités soumises à la présente loi.

Les avis à faire au public sont rédigés dans les deux langues nationales.

Dans les communes dont la majorité des habitants parle le plus fréquemment, d'après le dernier recensement décennal, une langue différente du groupe linguistique déterminé ci-dessus, le conseil communal décide du choix de la langue pour ses services intérieurs et pour la correspondance. Toutes les administrations publiques se soumettent à ce choix quant à la langue de service et pour la correspondance administrative.

Les avis et communications au public par les administrations centrales et les autorités publiques qui lui sont subordonnées, sont rédigés dans les deux langues nationales. Il en est de même des communications que les provinces et les autorités publiques subordonnées ont à faire par voie d'affiche.

Les avis et communications adressés au public par les services locaux de l'Etat, des provinces, par les communes et les services subordonnés, sont rédigés dans la langue de la commune ou dans les deux. Ils doivent l'être dans les deux langues dans les communes où la demande en est formulée par 20 pour 100 des électeurs communaux ou par 15,000 électeurs communaux.

Nul ne peut être nommé à une fonction de l'Etat le mettant en rapport avec le public s'il ne possède la connaissance de la langue adoptée dans les communes où il exerce ses fonctions.

Les candidats à une fonction ou à un emploi dans les administrations centrales de l'Etat, dans l'administration de Brabant ou dans les administrations communales de l'agglomération bruxelloise, sont tenus de connaître les deux langues et de passer un examen dans la langue qu'ils connaissent le moins.

Pour être nommé aux fonctions de chef de division ou à toute autre fonction d'un grade supérieur, il faut se justifier, par exemple, de la connaissance approfondie des deux langues.

Les fonctionnaires de l'Etat, des provinces, des communes et des autorités subordonnées, chargés d'études techniques spéciales, peuvent être autorisés par leurs administrations à se servir, pour la rédaction de leurs rapports, de la langue de leur choix.

Dans leur ressort respectif, les administrations de l'Etat, autres que les administrations centrales, et leurs fonctionnaires, dans leurs relations avec les provinces et les communes, font usage de la langue de celles-ci.

Dans leurs rapports avec les habitants ils font usage de la langue employée par la commune ou bien de celle de l'intéressé lui-même.

Les actes à dresser par les administrations centrales de l'Etat et des autorités publiques sont rédigés dans la langue indiquée par l'intéressé.

L'assassinat d'Erzberger

Le centriste allemand Erzberger a été assassiné par des fanatiques de l'ancien régime. Il fut l'un des plénipotentiaires de l'Allemagne à la signature de l'armistice.

Le chancelier Wirth a fait son panégérique sur sa tombe.

Parlant de la conclusion de l'armistice, le chancelier a déclaré qu'Erzberger ne s'était pas imposé pour cette tâche. Il avait fait des propositions, mais ceux à qui incombaient la responsabilité se sont dérobés, Erzberger a eu le courage de se présenter directement devant Foch, le vainqueur. Son attitude a été chevaleresque et allemande et non pas rampante, comme on l'a prétendu. C'est le haut commandement militaire allemand qui a envoyé un télégramme à M. Erzberger lui intimant l'ordre d'accepter les conditions de l'armistice à tout prix.

Lorsqu'il fallut signer la paix, ce furent le centre et les socialistes majoritaires qui prirent sur eux d'aller à Versailles. Les misérables qui prétendent qu'Erzberger s'y rendit pour trahir son pays devaient se cacher sous terre. Pour sauver l'unité allemande, Erzberger accepta de signer la paix.

Le chancelier a rappelé ensuite les services rendus par Erzberger comme ministre des finances. Il a réussi, a-t-il dit, ce à quoi Bismarck lui-même n'était pas parvenu, à unifier les postes et les chemins de fer en Allemagne. C'est M. Erzberger qui a sauvé l'Allemagne d'un désastre financier.

Sa Sainteté Benoît XV a envoyé un télégramme de condoléances à Mme Erzberger.

La Germania annonce que le chancelier Wirth a reçu lui aussi des lettres de menaces de mort. Il en est de même du docteur Rathenau, ministre de la Reconstruction, et de M. Gerlach, le pacifiste bien connu, qui figurent tous deux en tête de la liste d'exécution des terroristes de droite.

Interviewé par un journaliste, il a déclaré.

«Nous considérons la situation actuelle comme très grave. La République est en danger. Le devoir de tous ceux qui sont chargés

de défendre les intérêts de l'Etat allemand leur commande de prendre les mesures nécessaires pour combattre les éléments provocateurs. Ces mesures seront prises sous peu.»

La Germania a sonné le tocsin.

On a mis le temps à s'apercevoir qu'il y a péril en la demeure. Le nombre d'assassinats «politiques» dépasse les trois cents. Au mois de juillet, un grand journal de Stinnes constatait sans gêne et sans mystère l'existence d'associations secrètes contre les «traîtres». Peu de temps auparavant, M. Farnau, le courageux auteur de «J'accuse», la première voix allemande qui établit la responsabilité de l'Allemagne au seuil même des hostilités, avait montré, par des statistiques, l'impunité assurée par la justice allemande aux auteurs pan-germanistes des attentats contre leurs adversaires politiques.

Manifestations sur démonstrations. Provocations sur excitations. Erzberger a noté récemment, dans ses «Souvenirs», la tentative contre ses jours, le 25 juin 1919, à Weimar, quand il était ministre du Reich; une seconde tentative, quelques jours après, contre son cabinet de travail au ministère des finances et contre une autre pièce où il y avait lieu de supposer qu'il reposait. Une troisième tentative fut commise à Berlin, près du palais de justice, où Erzberger se rendait pour répondre à son ennemi implacable, un des conspirateurs de l'entreprise de 1914. Hellferich, l'âme damnée des profiteurs de guerre, un jeune homme, qui a été mis en liberté il y a quinze jours, l'eut certainement tué si, par un hasard qu'Erzberger considère comme un miracle, ses balles n'avaient rencontré l'obstacle le plus imprévu. L'assassin s'en tira avec dix-huit mois de prison et la couronne du justicier national! Une prime à la récidive.

La Ligue démocratique chrétienne de Belgique

La Ligue démocratique a une belle histoire.

Voilà trente ans qu'elle est sur la brèche pour défendre l'intérêt des travailleurs, suivant les directives de l'Encyclopédie «Rerum Novarum». Arthur Verhaegen a écrit un livre magnifique sur la naissance et l'activité de la Ligue pen-

dant les premières vingt-cinq années de son histoire. Le bilan est superbe, étant données les difficultés de ces temps-là.

Pendant l'occupation étrangère, le bureau tint des séances secrètes et prépara l'avenir.

Après l'armistice, la Ligue chercha à s'adapter le mieux possible à la situation nouvelle. Elle changea sa constitution. Au lieu d'une fédération nationale d'oeuvres locales et de personnes, elle devint une fédération des cinq associations nationales ouvrières existantes, laissant la porte ouverte à toute association rationnelle ouvrière nouvelle qui viendrait à se constituer.

On ne sera pas tenté de sous-évaluer la valeur de l'institution, si l'on se souvient que la Confédération syndicale compte plus de deux cent mille membres et l'Alliance des mutualités plus de cent vingt cinq mille.

Cette concentration des forces agissantes du monde ouvrier chrétien de Belgique est la réplique au mouvement de concentration qu'opèrent les socialistes.

D'autre part, c'est la collaboration loyale des classes sur la base de la justice et de la solidarité, le rejet de toute dictature, la poursuite du progrès social et d'une économie organisée en vue du bien commun, non par la voie de la révolution mais par la voie de l'évolution, et dans la liberté, dans l'ordre, d'après les principes de la démocratie chrétienne.

La coopérative des fermiers d'Ontario

M. Levert, l'un des principaux organisateurs des fermiers-unis d'Ontario, dans une assemblée qu'il vient de tenir à Billings-Bridge, a dit des choses intéressantes.

La Coopérative des Fermiers d'Ontario établie il y a quatre ans, qu'a fait un chiffre d'affaires de \$34,900 en 1917, achète et vend maintenant des marchandises pour plusieurs millions de dollars par année. La Coopérative des Fermiers qui exploite la plus grande beurrerie de la province, a décidé de construire une scierie considérable à Smithfalls et espère ériger bientôt une grande manufacture de chaussures.

M. Levert parlant du marché monétaire croit qu'il s'améliorait si le Canada n'avait pas autant de papier-monnaie en circulation. Il est temps de cesser d'en émettre, et

de vendre au comptant puisque l'on est forcé d'acheter au comptant à l'étranger. La situation actuelle n'inspire pas confiance aux gens d'affaires et le devoir du gouvernement serait de ne rien épargner pour rétablir la valeur de l'argent canadien.

Il cite particulièrement l'émigration du gouvernement fermier d'Ontario, province qui vient d'obtenir plus que le pair dans une vente d'obligations.

Le roi Albert en avignon

L'avion va devenir bientôt un moyen de locomotion fashionable.

L'Echo de Paris publie la relation suivante d'un raid que vient de faire le roi Albert de Belgique aux plages normandes:

«On sait que S. M. le Roi des Belges a adopté depuis longtemps l'avion pour effectuer la plupart de ses déplacements. Hier, il était parti d'Ostende pour Deauville, en aéroplane. Un deuxième appareil suivait emmenant la suite du Souverain. Le voyage s'effectua sans encombre, mais le pilote ne découvrit dans les environs de Deauville aucun terrain d'atterrissage: il rebroussa chemin et revint vers l'estuaire de la Seine; le pilote n'aperçut aucun terrain propice sur la rive gauche du fleuve, la plus proche de Deauville et il dut descendre ainsi que le second appareil dans le voisinage des marais, à l'aérodrome de la maison Schneider, à la Sorlange, sur la rive droite du fleuve.

«Le Roi, pour poursuivre sans retard son voyage, se mit en quête d'un moyen de locomotion. Sur le bord du canal de Tancarville, un monsieur pêchait à la ligne. Le Roi le questionna; le pêcheur possédait une automobile, la mit à la disposition du Souverain qui la conduisit lui-même au Havre où elle le déposait trois quarts d'heure après. Après avoir déjeuné dans un hôtel du Havre, S. M. prit le bateau pour Trouville d'où il gagna Deauville, ayant ainsi, en souverain bien moderne, utilisé successivement l'avion, l'auto et le bateau à vapeur.

Le roi des Belges est reparti de Deauville par la voie des airs pour la Belgique.

Un nouvel empire de Bagdad

Le chemin de fer de Constantinople à Bagdad et les pétroles de Mossoul, que M. Clémenceau céda aux Anglais sans le savoir, suffisent à assurer à la Mésopotamie une grande importance économique et politique. Située au carrefour des routes commerciales d'Europe et d'Asie, et même d'Afrique, par l'Egypte, avec des plaines auxquelles une irrigation rationnelle peut rendre leur fécondité d'autrefois, cette ex-province turque d'Asie est transformée par la politique anglaise en royaume arabe d'Irak ou de Mésopotamie. Son premier roi est l'émir Feyçal, jadis expulsé de Damas par les Français contre lesquels il intriguait en Syrie. Feyçal monta la garde à cette première étape asiatique de la route vers les Indes anglaises.

Un referendum l'a proclamé roi; son couronnement a lieu mardi, dans la nouvelle capitale, la Bagdad des anciens califes et des «Mille et une nuits». Des fêtes somptueuses sont annoncées: on y verra des Persans, des Hindous, des Arabes, des Kurdes, des Turcs, des Tartares du Caucase, tous dans leurs pittoresques costumes orientaux. Riches et pauvres auront accès aux banquets gratuits où les attendent des douzaines de plats. Les illuminations seront féeriques. Toutes ces splendeurs dureront trois jours.

L'avènement du roi Feyçal est salué avec joie par les chefs du mouvement pan-arabe, grâce auquel l'Angleterre espère contrebalancer, dans le monde musulman, l'influence turque, restée la principale autorité spirituelle de l'Islam.

Bien que les nouvelles transmises par les agences anglaises affirment qu'il y a unanimité en Mésopotamie pour acclamer le nouveau roi, il reste des dissidents, le 20 août, le Colonial Office de Londres annonçait même que les dissidents, Kurdes et Turcs, ont attaqué et enlevé le poste anglais de Batas, et qu'après avoir occupé Rowandous ils combinent leurs efforts pour établir un gouvernement autonome au nord de Mossoul.

Avez-vous payé votre
contribution à
la CROIX?

Une paix qui foment la guerre

La paix qui a été signée à Versailles a créé les plus grandes injustices.

La Serbie, dans les pays qu'elle s'est annexés grâce à la victoire des alliés, rencontre une puissante opposition. Le Monténégro n'a pas encore désarmé, et une partie de sa population refuse de reconnaître la domination serbe. En Croatie et en Slovénie, on a vu cinquante-cinq députés catholiques faire le serment solennel de rester fidèles à leur patrie et de poursuivre la réalisation de leur programme national d'indépendance. Les populations annexées comprennent aussi des éléments bulgares, macédoniens, albanais, bosniaques à l'irréductible s'affirme. Le gouvernement central de Belgrade se trouve donc en présence d'un problème très compliqué, par le fait de cette diversité de races. Et elle en mourra. En attendant, la chambre serbe a voté une loi dont voici le texte:

«Toute action ayant pour but d'amener un changement dans la forme du régime, dans les territoires annexés, tout crime commis soit par une initiative individuelle, soit par une action collective qui viserait le renversement de l'ordre actuel est passible de la peine de mort ou de celle de 20 ans de bagnes.

L'oeuvre du bon journal recommandée par Pie X et Benoît XV

Notre Saint Père le Pape Benoît XV écrivait, le 6 mai 1916: «Le peuple chrétien, toujours royalement large pour toutes les initiatives qui intéressent le salut des Ames, ne fera pas attendre sa généreuse contribution à l'oeuvre de la bonne presse, dès qu'il aura été éclairé sur la souveraine nécessité de cette oeuvre et qu'il aura appris à la regarder comme la noble protectrice de ses intérêts.»

«Mettre les oeuvres de presse de côté, disait le saint et clairvoyant Pie X, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple ne rien comprendre au caractère de son temps.»

Un conseil de Pie X à méditer

«C'est un fait qu'aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné, perdu par les journaux im-

pies. En vain vous bâtirez des églises, vous prêcherez des missions, vous fonderiez des écoles, toutes vos bonnes oeuvres, tous vos efforts seraient détruits si vous ne sachiez manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale, sincère.»—S. S. PIE X.

NOTE IMPORTANTE

Pour cesser de recevoir la Croix, il faut renoncer formellement à son abonnement. Il ne suffit pas de refuser un numéro qui arrive par la poste ou qui souvent n'arrive pas. Il faut donner avis à l'administration de la Croix, verbalement ou par écrit.

Ce qu'il ne faut pas oublier

«Ceux qui écrivent et répandent des journaux et publications, qu'anime l'esprit catholique, méritent bien de la religion et de l'Eglise»
LEON XIII.

Votre contribution à la «CROIX»
est-elle payée?

L'IDÉAL CATHOLIQUE

Grande revue illustrée

paraissant le 15 de chaque mois

Très attrayante et très instructive

Littérature irréprochable

ABONNEMENT: 1 an, \$3.00

ADRESSE:

L'IDÉAL CATHOLIQUE

45 rue Saint-Gabriel, Montreal.

SUR LA

Question de la Guerre

comme sur toutes les autres questions

La «Croix» s'inspire

A ROME

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

Haute Qualité

Bas Prix

LES FOURRURES

SONT MAINTENANT
UNE NÉCESSITÉ

Nos manteaux, pèlerines, tuniques, mantos et parures de printemps possèdent le charme d'une particulière distinction.

L'élégance des fourrures Desjardins est plus caractérisée et plus prenante que jamais dans nos nouveaux modèles avant-coureurs des modes d'hiver.

Nos prix sont plus bas que vous n'osiez l'espérer. Cela est dû à la prévoyance qui nous a fait emmagasiner, longtemps à l'avance, un stock considérable de peaux dont nous pouvons aujourd'hui disposer au grand bénéfice de notre clientèle.

Chas Desjardins & Cie

Limites

130 RUE SAINT-DENIS

L'Evangile

Le XXII Dimanche après la Pentecôte

Evangile selon S. Mathieu.

En ce temps-là, les pharisiens, s'étant retirés, formèrent le projet de surprendre Jésus dans ses discours; ils lui envoyèrent donc leurs disciples avec des hérédians, qui lui dirent: Maître, nous savons que vous enseignez la voie de Dieu, selon la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, parce que vous ne faites point acception des personnes. Citez-nous donc votre avis sur ceci: Est-il permis, ou non, de payer le tribut à César? Mais Jésus connaissant leur malice, leur répondit: Hypocrites, pourquoi me tentez-vous? montrez-moi la pièce d'argent qu'on donne pour le tribut. Ils lui présentèrent un denier. Alors Jésus leur dit: De qui est cette image et cette inscription? De César, lui dirent-ils; et il leur répondit: Rendez donc à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Calendrier de la quinzaine

Dimanche, 9 octobre.— XXI après Pentecôte. La Maternité de la B. V. M.

Lundi, 10.— S. François de Borgia, c.

Mardi, 11.— S. Germain, év.

Mercredi, 12.— S. Wilfrid, év.

Jeudi, 13.— S. Edouard, c.

Vendredi, 14.— S. Calixte, p. m.

Samedi, 15.— Ste Thérèse, v.

Dimanche, 16.— XXII après la Pentecôte. La pureté de B. V. M.

Lundi, 17.— Ste. Marguerite-Marie, v.

Mardi, 18.— S. Luc, év.

Mercredi, 19.— S. Pierre d'Alcantara, c.

Jeudi, 20.— S. Jean de Kenty, c.

Vendredi, 21.— Ste. Ursules et Comp., mm.

Samedi, 22.— Ste Cordule, m.

Le mariage chez les Protestants

Une dépêche de Toronto nous apporte l'information suivante:

L'exécutif du « Social Service Council » de l'Eglise d'Angleterre se propose de recommander la modification de la loi canadienne du mariage en y ajoutant une clause forçant les parties à donner un avis public de pas moins d'une semaine avant de contracter mariage.

Dans son rapport à l'assemblée annuelle du Conseil, l'exécutif fait en effet les recommandations suivantes:

«Au cours de l'hiver, l'exécutif a étudié avec attention la question de sauvegarder le mariage et de prévenir les unions contractées trop rapidement et peu recommandables. L'exécutif a décidé qu'il était

désirable de chercher à faire adopter une législation rendant obligatoire à ceux qui veulent se marier d'en donner un avis public au moins une semaine d'avance. On cherchera à obtenir le concours des autres corps religieux pour atteindre ce but.»

Ce comité exécutif ne s'est pas prononcé cependant sur la question d'exiger un certificat de bonne santé de la part des futurs mariés, mais il demande au Conseil de s'occuper lui-même de cette question qu'il considère comme des plus importantes.

Toutes ces recommandations de l'exécutif seront probablement prises en considération au synode général anglican qui doit s'assembler à Hamilton.

Le paysan dans la politique

L'exode des campagnes vers les villes a plusieurs causes, mais en voici la principale: Sur la terre, on travaille plus et on fait moins d'argent que dans l'industrie, le commerce, ou l'exercice d'une profession, cependant le travail du cultivateur est de beaucoup le plus pénible et à quelques exceptions près le plus utile à la société.

C'est une anomalie dont nos gouvernants sont directement responsables.

Tandis qu'on faisait de beaux discours pour l'agriculture on dépensait pour l'industrie et le commerce des sommes énormes.

Nous donnons ailleurs des chiffres. Nous prouvons que le paysan est le moins rétribué de son travail.

Il faut, si nous voulons asseoir le Canada et notamment notre province sur des bases sociales et économiques stables, que ce triste état de choses change.

Les paysans ont commencé à s'émouvoir.

Ils ont vu les ouvriers s'unir pour se protéger, les professionnels s'unir pour se protéger, les marchands s'unir pour se protéger et eux continuer à être les nourriciers très mal appréciés de tous, et ils se sont dit: Nous devons sortir de notre individualisme. Dans l'intérêt de toutes les classes, pour sauver l'agriculture et rendre à la terre les attentions qui lui sont dues nous devons nous unir, nous aussi!

Ils ont raison.

PIERRE BAYARD

Le bloc Taschereau se dissout

M. Taschereau a nommé M. Perron ministre de la voirie.

M. Perron est l'avocat des tramways et d'une ou deux autres compagnies de services publics qui ont souvent besoin de la législature pour en obtenir des privilèges.

Il représente les trusts qui exploitent trop souvent le pauvre public. Les libéraux des comtés ruraux sont mécontents.

Le député de l'Assomption, M. W. Reid, proteste publiquement contre cette nomination. Il dit entre autres choses à ce propos:

«J'en ai assez de M. Taschereau; Il se moque de nous, ou il a perdu la tête. D'une manière ou de l'autre, je ne marche plus dans sa procession, et il s'apercevra bientôt que plusieurs de ses partisans l'auront abandonné. Réellement il faut que le premier ministre ait perdu complètement la tête pour faire de telles nominations»

M. Reid ajoute que l'entrée de M. Perron et Lacombe dans le Conseil des ministres, place la province sous la tutelle du tramway et constitue une insulte aux libéraux et à la députat.

Le député de l'Assomption affirme que M. Lacombe n'est pas un libéral, mais qu'il a été élu par le peuple comme candidat indépendant et que M. Lacombe trompe et trahit les ouvriers en se rangeant du côté de M. Taschereau.

M. Reid ne veut pas non plus d'un ministre qui soit conseiller législatif et qui ne sera pas présent en Chambre lorsqu'on discutera les questions de son département.

Le député de l'Assomption annonce que son mécontentement est partagé par plusieurs membres de

la Législature et qu'il donnera sa démission afin d'en appeler au peuple. M. Reid tiendra des assemblées à Montréal et dans son comté et fera la lutte au gouvernement Perron-Taschereau-Lacombe.

On affirme que M. Reid est l'avant-garde d'un groupe important de députés qui sont mécontents du gouvernement actuel.

L'abbé P.-A Bégin

M. l'abbé P.-A Bégin, professeur de sciences au collège de Lévis et ensuite au séminaire de Sherbrooke, depuis trente-huit ans, s'est retiré de l'enseignement en septembre dernier, pour s'occuper plus particulièrement de ses occupations sociales.

Il a déjà fondé à Sherbrooke, à Lévis et ailleurs plusieurs cercles d'employés de magasin et d'ouvriers, qu'il dirige avec tact. Il aurait l'intention de multiplier ces cercles dans d'autres centres urbains.

Protéger les jeunes filles dans leurs relations avec leurs patrons, leur enseigner l'économie, les diriger au besoin dans le dédale de la vie, c'est une oeuvre nécessaire aujourd'hui que la femme, dans maintes industries, a remplacé l'homme.

Notes électorales

Le parlement canadien qui vient d'être dissous a duré trois ans, sept mois et quatre jours. Le retour des brefs de l'élection de 1917 s'étant fait le 27 février 1918, la durée du parlement est calculée depuis cette date. Durant l'absence du premier ministre, sir James Loughheed, agira comme premier ministre intérimaire. Le conseil se réunira tous les mardis sous la présidence de l'hon. M. Normand, président du conseil, et quand il y aura d'autres séances convoquées pour des affaires de routine aucune décision ne pourra être prise sans que le ministre intéressé dans la discussion d'une affaire ne soit présent.

M. André Fauteux, avocat, de Montréal, a été nommé solliciteur-général dans le nouveau cabinet Meighen; le Dr Normand, de Trois-Rivières, président du Conseil, M. Belley, avocat, de Québec, ministre des postes; et M. Monty, avocat, de Montréal, secrétaire d'état.

M. Meighen veut évidemment gagner Québec à sa mauvaise cause. Mais Québec se souvient!

Le Dr Clark, de Red Deer, après avoir abandonné les libéraux, et ensuite les unionistes, vient de rompre avec les fermiers-unis. Tout cela en quatre ans. Il ne lui reste plus qu'à s'en retourner de l'autre côté de l'Atlantique. Personne ne le regrettera, de ce côté-ci.

Il est probable que M. Mackenzie-King ne réussira pas à se faire élire dans sa propre division. Le pays n'aura pas perdu grand-chose!

M. A.E. Fripp, député d'Ottawa, n'est pas content. Il fait fausse route à M. Meighen. Tant mieux

Il y a dans tout le Canada 235 divisions électorales. 230 brefs ont

déjà été envoyés aux officiers rapporteurs nommés.

Voici la liste des officiers rapporteurs pour la province de Québec: Argenteuil, Geo. F. Calder, Lachute, Régistrare, Bagot, Elzéar Gauthier, Saint-Théodore d'Acton; Beauce, Dr H. Lacoursière, Saint-Victor de Tring; Beauharnois, L. C. Tassé, Beauharnois, notaire public; Bellechasse, Murdoch McKenzie, Saint-Gervais; Berthier, Alexandre Lavallée, Berthierville, notaire public; Bonaventure, G. M. Kemffer, Newcarlisle;

Brûns, Joseph Lefebvre, Knowlton; Chambly-Verchères, M. Desaulniers, Saint-Antoine, notaire; Champlain, Henri Marchand, Champlain, médecin; Charlevoix-Montmorency, Arthur Simon, Baie St-Paul; Châteauguay-Huntingdon, J. F. Maxwell, Huntingdon; Chicoutimi-Saguenay, Onésime Tremblay, Chicoutimi, avocat; Compton, Horace H. Pope, Cookshire, marchand; Dorchester, Ferdinand Labonté, Sainte-Clair; Drummond-Arthabaska, Léon Ringuet, Drummondville, avocat; Gaspé, Chas. Powell, Grande-Rivière; Georges-Etienne Cartier, Dr Camille Bernier, 1181 rue Saint-Denis, Montréal; Hochelaga, Arthur Gibelin, avocat, 52 rue Saint-Jacques, Montréal; Hull, L. de G. Raby, Hull; Jacques Cartier, L. Boileau, 52 rue Saint-Jacques, Montréal, notaire; Joliette, J.-A. Beaudoin, Joliette, notaire; Kamouraska, L.-J. Bérubé, Sainte-Anne de la Pocatière; Labelle, Albert Boulais, Papineauville, notaire; Laprairie-Napierville, Maxime Coupal, Saint-Rémi, notaire, L'Assomption-Montcalm, J.-E.-E. Marion, Saint-Jacques; L'Assomption, notaire; Laurier-Outremont, Wilfrid Proulx, 99 rue Saint-Jacques, Montréal, notaire; Laval-deux-Montagnes, Joseph Girouard, Saint-Benoît, notaire; Lévis, Emile Demers, Lévis, maire; L'Islet, G.-H. Fournier, Saint-Jean-Port-Joli; Lotbinière, J.-A. Pouliot, Sainte-Croix, notaire; Maisonneuve, Edouard Flamarand, 71 rue Saint-Jacques, avocat; Maskinongé, J.-C. E.-A. Coutu, Louiseville, notaire; Matane, J.-E. Gagnon, Matane, notaire; Mégantic, L.-J. Erchéte, Saint-Ferdinand d'Halifax; Missisquoi, H. Beatty, Stambbridge cultivateur; Montmagny, Thomas Tremblay, Montmagny, avocat; Nicolet, Ludger Tourigny, Gentilly, notaire; Pontiac, Dr Barry, Campbell Bay; Portneuf, Edouard Belleau, La Tuque, avocat; Comté de Québec, R.-A. Blouin, Beauport; Québec-Est, J.-B. Lamontagne, Québec; Québec-Sud, Jules Larue, Québec, notaire; Québec-Ouest, J.-E. Bergeron, Québec; Richelieu, Charles Papillon, Saint-Ours; Richmond et Wolfe, John Hayes, Richmond, médecin; Rimouski, Paul-Emile Gagnon, avocat, Rimouski; Sainte-Anne, Lawrence Kavanagh, 674 rue Saint-Antoine, Montréal; Saint-Antoine, H.-G. Chesley, 413 Transportation Bldg, Montréal; Saint-Denis, Eugène Poirier, 35 rue Saint-Jacques, Montréal, notaire; Saint-Hyacinthe et Rouville, docteur A.-P. Cartier, Saint-Hyacinthe; Saint-Jacques, Denis Désilets, 15 rue Malines, Montréal; Saint-Jean, Iberville, Georges Fortin, Saint-Jean, avocat; Saint-Laurent-Saint-Georges, G. A. Forbes, 120 rue Saint-Jacques, Montréal; Sainte-Marie, J.-A. W. Dufault, 456 rue Plessis, Montréal; Shefford, Romulus Cloutier, Waterloo, avocat; Sherbrooke, C.-O. Palmer, Sherbrooke, agent d'assurances; Stanstead, Alfred Lourgne, Magog, avocat; Témiscouata, Paul-Emile Martin, Rivière-du-Loup; Terrebonne, Gustave Léonard, Saint-Jérôme, notaire; Trois-Rivières-Saint-Maurice, J.-A. Lemire, Trois-Rivières, notaire; Val-d'Avenir, Aldéric Lalonde, Rigaud, notaire; Westmount-Saint-Henri, Francis Fautoux, 97 rue Saint-Jacques, Montréal, avocat;

Wright, B. Baimbridge, Maniwaki; Yamasia, Aimé Chassé, Pierreville, avocat.

Proclamation irlandaise

Les représentants de la république d'Irlande et ceux du gouvernement anglais sont en conférence à Londres, afin d'en venir à un règlement de la question irlandaise.

A cette occasion le président de Valera a lancé une proclamation dont voici le texte:

«La conférence à laquelle les représentants accrédités de la nation sont près de prendre part avec les représentants du gouvernement anglais doit profondément influencer et peut déterminer tout le cours de l'avenir de notre pays. Elle affectera la vie et la fortune de toutes les parties de cette société.

«Quels que soient les différends du passé il est de l'intérêt, il est du devoir de tous les Irlandais de combattre ensemble pour l'Irlande maintenant. Nos délégués ont parfaitement conscience de leurs responsabilités: ils doivent sentir qu'une nation unie a confiance en eux et les appuiera sans fléchir. Ils partagent avec chacun de nous l'ardent désir que ce conflit séculaire entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et le peuple irlandais puisse se terminer heureusement.

«Mais ils comprennent que la fin de ce conflit ne dépend pas de leur volonté, ni de la volonté de cette nation. La lutte de notre côté a toujours été une lutte pour la conservation d'un droit qui dans sa nature est inaliénable et qui ne peut par conséquent être abandonné ou compromis.

«La seule paix qui dans la vraie nature des choses peut mettre fin à la lutte sera une paix conforme au droit de la nation et garantissant une liberté digne des souffrances endurées pour l'obtenir.

«Une telle paix ne sera pas facile à obtenir. Une revendication qui entre en conflit avec le droit de l'Irlande a été sans vergogne présentée à travers des siècles de sang; il semble improbable que cette revendication soit abandonnée maintenant. La paix et cette revendication sont incompatibles.

«Les délégués savent qu'il leur faudra toute leur sagesse, ils ne se livrent par conséquent à aucun fol espoir et le pays doit faire de même.

«La paix qui mettra fin à ce conflit sera obtenue non par l'habileté ou la diplomatie des chefs, mais par la ferme détermination d'une nation étroitement unie par l'acceptation de la mort plutôt que d'abandonner une liberté juste. Rien que cette détermination de notre peuple peut surmonter les forces avec lesquelles nos délégués doivent lutter.

«Par une endurance héroïque dans la souffrance, l'Irlande a gagné la position qu'elle occupe. Si la perspective d'autres horreurs et d'autres sacrifices la faisait vaciller un moment tout serait de nouveau perdu; on aurait recours aux menaces d'un individu à l'autre pour le soumettre jusqu'à ce que tout soit perdu.

«De nécessité l'Irlande doit garder sa position, sans céder et sans crainte sur le roc du droit, sinon elle sera manœuvrée et défaite petit à petit. Dans nos négociations alors, le plus léger amoindrissement du moral de la nation serait fatal et tous ceux dont la pensée ou les actes tendent à l'amoindrir sont des ennemis de la cause de l'humanité, dont le

progrès est intimement lié à chaque triomphe successif du droit sur la force.

«La puissance qui est contre nous usera de tous les artifices qu'elle sait dans l'espoir de nous dissiper, de nous diviser; de nous affaiblir. Nous devons tous être sur nos gardes. L'unité qui est essentielle sera le mieux maintenue par une foi inébranlable en ceux qui sont chargés d'agir au nom de la nation et une confiance qui s'est manifestée jusqu'ici par une éloquente discipline.

«Telest mon appel!»

L'heure normale

Nous voici revenus à l'heure normale; espérons que nous n'en sortirons plus pour reprendre l'idée baroque de l'avance de l'heure.

Il y en a qui accusent ce pauvre Borden d'être la cause de ce dérangement des horloges, mais Borden a bien assez d'autres méfaits à son dossier sans que nous venions y ajouter celui-là.

Les vrais coupables dans cette affaire sont tout simplement les têtes de poules toujours prêtes à accepter sans réflexions les nouveautés qu'on leur propose. Laissons Borden tranquille et, puisque nous sommes revenus à l'ordre, prenons la résolution de n'en plus sortir comme nous le conseilla très sagement l'Union Nationale et Catholique, dans son congrès à Hull.

Il y a deux ans que la Croix de Montréal bataillait contre l'avance de l'heure, tandis que les autres journaux, la plupart par crainte de froisser les idées d'un abonné, ont gardé le silence.

Les mêmes inconvénients qu'ils signalent aujourd'hui existaient alors, pourquoi n'en ont-ils rien dit?

L'Union Nationale Catholique, à Hull, en a signalé plusieurs, mais elle en a oublié quelques-unes dont la Croix n'a pas craint de parler.

Voici la résolution que l'Union a adoptée:

«Considérant que l'avance de l'heure n'est pas dans l'intérêt général de la société, qu'elle jette le désarroi dans les familles, et rend plus difficile leur surveillance;

«Considérant que l'avance de l'heure est préjudiciable à la classe des cultivateurs et désavantageuse à celle des ouvriers;

«Considérant que l'avance de l'heure n'a pas la faveur des autorités religieuses!

«Votre comité demande respectueusement au Congrès de prier de garder l'heure solaire qui a fait ses preuves depuis bientôt 6,000 ans, sans que le monde s'en porte plus mal»

A ces raisons on peut ajouter les suivantes: On a trompé le public, quand on a dit que l'avance de l'heure était une épargne de lumière lorsqu'en réalité ce système n'épargne rien, et serait plutôt un gaspillage de lumière. On a trompé en voulant faire croire que les compagnies de chemin de fer s'accroîtraient mieux de ce nouveau système, contre lequel elles ont protesté cette année en refusant de l'adopter. On pourrait ajouter encore la sottise de vouloir réformer une pratique vieille depuis plusieurs milliers d'années dont tout le monde s'était toujours accommodé parfaitement.

X. X.

Avez-vous payé votre contribution à la CROIX?